

À la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest, tenue le 12 septembre 2022, au 122 rue St-Louis à 15h00 à laquelle sont présents :

André Ste-Marie Brébeuf
Richard E. Dubeau Arundel
François Thibault Huberdeau
Luc Tremblay Amherst

Formant tous quorum, sous la présidence de Monsieur André Ste-Marie.

Monsieur Pierre Bertrand est absent, son absence est motivée.

Le quorum étant constaté, M. le président souhaite la bienvenue aux membres.

Le secrétaire-trésorier/coordonnateur, Bernard Davidson est également présent.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022.
- 4. Ratification des comptes à payer au 31 août 2022.
- 5. Dépôt d'une balance de vérification et état des revenus et déboursés au 31 août 2022.
- 6. Relevé des heures travaillées de Bernard Davidson pour le mois d'août.
- 7. Suivi des opérations et des dossiers.
- 8. Informations sur la collecte intelligente.
- 9. Compte-rendu des opérations de la patrouille verte.
- 10. Modification au règlement sur la rémunération des membres du conseil d'administration.
- 11. Collecte spéciale de bac vert période des fêtes.
- 12. RITL, disponibilité d'un camion robotisé usagé.
- 13. Assurances collectives.



- 14. Varia.
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance.

2. RÉSOLUTION 55-09-2022 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Thibault

QUE la présente séance soit ouverte et que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant le sujet suivant :

14 a) Varia: Formation à venir.

Adoptée à la majorité

3. RÉSOLUTION 56-09-2022 — RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022. RÉSOLUTIONS NUMÉROS 47-08-2022 À 54-08-2022

R. 56 -09-2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022 soit ratifié tel que rédigé. Résolutions numéros 47-08-2022 à 54-08-2022 inclusivement.

Adoptée à la majorité



4. RÉSOLUTION 57-09-2022 - RATIFICATION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2022

Il EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE la liste des comptes à payer au 31 août 2022, pour un total de 49 029.66\$ soit ratifiée et d'en autoriser le paiement;

Adoptée à la majorité

<u>5. RÉSOLUTION 58-09-2022 - DÉPÔT D'UNE BALANCE DE VÉRIFICATION AU 31 AOÛT 2022</u>

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a déposé et remis à chaque membre du conseil, une balance de vérification, couvrant la période de début janvier au 31 août2022;

CONSIDÉRANT les explications apportées sur les écarts à prévoir d'ici la fin de l'exercice financier sur différents comptes, et plus particulièrement une majoration importante pour le carburant tel que précédemment mentionné lors de la séance de juillet, cependant l'écart devrait être moins élevée qu'anticipée;

CONSIDÉRANT les explications et précisions fournies sur l'ensemble dela balance de vérification;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE le conseil d'administration accepte le dépôt de la balance de vérification au 31 août 2022.

Adoptée à la majorité



<u>6.RELEVÉ DES HEURES TRAVAILLÉES DE BERNARD</u> <u>DAVIDSON POUR LE MOIS DE AOÛT</u>

Bernard Davidson a déposé le relevé de ses heures travaillées pour le mois de août, soit un total de 54 heures et 15 minutes, pour 5 semaines (moyenne de 10.85 heures/semaine)

En plus du travail régulier, tel que demandé par le conseil d'administration une compilation annuelle pour 2021 a été faite pour l'ensemble des bacs.

Il a assisté à deux rencontres avec Me Denis Dubé concernant le projet de modifierde l'entente intermuncipale.

Rencontre préparatoire pour le budget avec le service des finances de Brébeuf.

Présentation en visioconférence sur le projet de collecte intelligente.

7. SUIVI DES OPÉRATIONS

Bernard Davidson dresse un compte-rendu des opérations pour le mois d'août, informations sur les rencontres avec Me Dubé, rencontre avec Philippe Brunelle, suivi de la réclamation de Jean-Marie Alarie.

Monsieur le conseiller Steven Larose, prend son siège, il est 15 h 45.

Réclamation finale MMQ pour l'accident du 17-02-2022.

8. INFORMATION COLLECTE INTELLIGENTE

Bernard Davidson dresse un compte-rendu sur la possibilité d'implanter la collecte intelligente, ses avantages, les modalités de mise en place et les coûts en lien avec le projet.



10. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors d'une prochaine séance, un projet de règlement sera déposé afin d'uniformiser le taux de la rémunération des séances extraordinaires au taux applicable aux séances ordinaires.

11. <u>RÉSOLUTION 59-09-2022 COLLECTE DE BACS VERTS PÉRIODE DES FÊTES</u>

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

D'AJOUTER une collecte de bacs verts pour l'ensemble des municipalités pour la première semaine de janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

12 RITL DISPONIBILITÉ D'UN CAMION ROBOTISÉ USAGÉ

CONSIDÉRANT que la RIMRO a démontré de l'intérêt envers la RITL dans l'éventualité ou un de leur camion robotisé deviendrait disponible, et que la coordonnatrice nous a informée récemment de la disponibilité à court terme d'un camion; le conseil d'administration est d'accord à ce que le coordonnateur accompagné de Philippe Brunelle se rendent sur place au moment opportun afin de vérifier si cette offre pourrait être intéressante pour la RIMRO. Un suivi sera fait lors d'une prochaine séance.

13. ASSURANCES COLLECTIVES

Le conseil demande au coordonnateur de vérifier auprès des employés l'intérêt pour adhérer au programme d'assurances collectives, et du niveau de protection souhaitée, et ce en fonction des coûts.

14. a)<u>RÉSOLUTION 60-09-2022 FORMATION LOI CONCERNANT</u> <u>LES PROPRÉTAIRES, EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS</u>

CONSIDÉRANT QUE le premier janvier 2023, les obligations des utilisateurs de véhicules lourds, et que différentes politiques seront amendées, ces modifications auront un impact sur les opérations courantes;



IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE le coordonnateur, Bernard Davidson soit autorisé à s'inscrire à la formation dispensée par TEC transport expert conseil, et que le coût d'inscription au montant de 175.\$ plus taxes soit assumée par la RIMRO

Adoptée à l'unanimité

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres demandent si une date a été déterminée pour la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2023.

Dès que nous aurons la totalité des sommaires des rôles d'évaluation nous pourrons tenir la séance, probablement le 20 septembre. Un avis de convocation sera envoyé à cet effet.

R.61 -09-2022

13. RÉSOLUTION 61-09-2022- LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire est épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Steven Larose

QUE la séance soit levée.

Il est 17 heures.

Adoptée à l'unanimité

Je, M. André Ste-Marie présiden	t, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signati	ure par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.	
André Ste-Marie Président	Rernard Davidson sec -très

